

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-Fortune, tenue le 4 août 2025 au local ordinaire des séances du Conseil, à 19h00 heures, sont présents madame la conseillère Lucie Lacelle et messieurs les conseillers Gilles Deschamps, Jacques Beaudoin tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Sandra Lavoratore.

Madame la conseillère Christiane Berniquez et monsieur le conseiller Gilles Tétrault sont absent.

Monsieur Jean-Charles Filion, directeur général et trésorier assiste à la rencontre et agit comme greffier.

Assistance : 0

Résolution numéro 25-08-82

LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Considérant qu’une copie de l’ordre du jour du 4 août 2025, a été remise à chaque membre du conseil, tous les conseillers présents déclarent l’avoir lu, ne pas avoir d’autres points à ajouter et dispensent la mairesse d’en faire lecture.

Le conseil vote pour que l’ordre du jour soit adopté tel que lu.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	-	-
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	-	-

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-08-83

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2025

Une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 a été remise à chaque membre du conseil. Tous les conseillers présents déclarent l’avoir lu, et dispensent le directeur général d’en faire lecture.

Le conseil vote pour que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 soit adopté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	-	-
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	-	-

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-08-84

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT ET APPROBATION DES COMPTES PAYABLES AU 4 AOÛT 2025

Je soussigné, Jean-Charles Filion directeur général et greffier-trésorier certifie sous mon serment d’office, qu’il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires pour payer les comptes déposés à la présente séance.

Jean-Charles Filion, directeur général
et greffier-trésorier

Le conseil approuve le paiement des comptes à payer au 4 août 2025 pour la somme totale de 40 621.09\$. La liste des comptes à payer est disponible pour consultation à l’Hôtel de ville.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle		
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4		-	-
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin		
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ET DES DOCUMENTS REÇUS

Dépôt par le directeur général d’une lettre courriel reçue de Madame Geneviève Guilbault, vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, confirmant une aide financière de 11 475.00\$ pour des travaux d’amélioration des routes de la municipalité dans le cadre du programme d’aide à la voirie locale, Volet Projet particulier d’amélioration Circonscription électorale de Soulanges (PPA-CE).

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D’ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 400-2024

Dépôt par le directeur général du certificat relatif au déroulement de la procédure d’enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement de zonage numéro 400-2024.

AVIS DE MOTION POUR L’ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 422-2025 REMPLACANT LE RÈGLEMENT 362-2018 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L’ORDRE (RMH 460)

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Lucie Lacelle, qu’à une séance subséquente du conseil, le projet de règlement numéro 422-2025 remplaçant le règlement 362-2018 concernant la sécurité, la paix et l’ordre (RMH 460), sera adopté.

À cet effet une copie du projet de règlement numéro 422-2025 est remise immédiatement aux membres du conseil présents.

Résolution numéro 25-08-85

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES FRAIS RELIÉS AUX TRAVAUX DE NIVELAGE DES TROUS SUR LA ROUTE 342

- CONSIDÉRANT

le mauvais état d’une partie de la route 342 et que la municipalité a reçu un voyage d’asphalte recyclée gratuitement de la part de l’entrepreneur Les Pavages Vaudreuil à titre de compensation pour la dégradation de la route par les camions de l’entrepreneur;
- CONSIDÉRANT

l’octroi par le DG du mandat pour faire le nivelage de l’asphalte recyclée sur la partie endommagée de la route 342 à l’entreprise Forfait Dicaire pour un montant de 950.00, (taxes en sus);
- CONSIDÉRANT

QU’il y a des fonds dans le fonds de voirie prévue à cet effet;
- CONSIDÉRANT

la facture 5012 au montant de 950.00\$, (taxes en sus), correspondant aux frais reliés au nivelage de l’asphalte recyclée sur la partie endommagée de la route 342, cette facture a été reçue le 26 juin 2025 de l’entreprise Forfait Dicaire.

PAR CONSÉQUENT
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil approuve le paiement de la facture 5012 au montant de 950.00\$ (taxes en sus), reçue le 26 juin 2025, par l’entreprise Forfait Dicaire.

QUE le paiement de cette facture soit imputé au fond de voirie.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	-	-
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	-	-

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-08-86

PROLONGATION DU CONTRAT POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES, LA FOURNITURE, LA DISTRIBUTION PORTE À PORTE, L’ENTRETIEN ET LA GESTION DES BACS ROULANTS POUR UNE ANNÉE OPTIONNELLE SOIT 2026

- ATTENDU

La résolution no 24-11-132, adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2024;
- ATTENDU

QU’en vertu du contrat présentement en vigueur; il est permis à la municipalité de reconduire le contrat pour une année optionnelle.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil prolonge l’entente avec Robert Daoust et fils Inc. pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques, la fourniture, la distribution porte à porte, l’entretien et la gestion des bacs roulants pour une année optionnelle soit 2026.

Un montant à cet effet sera prévu au budget 2026.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	-	-
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	-	-

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-08-87

PROLONGATION DU CONTRAT POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES ORGANIQUES, LA FOURNITURE, LA DISTRIBUTION PORTE À PORTE, L’ENTRETIEN ET LA GESTION DES BACS ROULANTS POUR UNE ANNÉE OPTIONNELLE SOIT 2026

ATTENDU La résolution no 24-11-133, adoptée par le Conseil lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2024;

ATTENDU QU’en vertu du contrat présentement en vigueur; il est permis à la municipalité de reconduire le contrat pour une année optionnelle.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil prolonge l’entente avec Robert Daoust et fils Inc. pour la collecte, le transport et la disposition des matières organiques, la fourniture, la distribution porte à porte, l’entretien et la gestion des bacs roulants pour une année optionnelle soit 2026.

Un montant à cet effet sera prévu au budget 2026.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	-	-
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	-	-

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-08-88

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

CONSIDÉRANT QUE les élections générales municipales auront lieu le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE l’article 580 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités édicte un tarif des rémunérations ou des allocations de dépenses qu’on le droit de recevoir pour leurs fonctions le personnel électoral et autres;

CONSIDÉRANT QUE l’article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités édicte que le conseil de la municipalité peut établir un tarif de rémunération ou d’allocation;

CONSIDÉRANT le temps, les responsabilités et le travail à faire lors d’une élection municipale;

CONSIDÉRANT la résolution 22-09-19 adoptée le 7 février 2022 par laquelle le conseil confirmait la création d’un fond réservé au financement des dépenses liées à la tenue d’une élection.

IL EST RÉSOLU

D’ACCORDER la rémunération suivante au président d’élection et son personnel dans le cadre de la tenue des élections générales municipales qui auront lieu en novembre 2025, à savoir :

- Président d’élection 6 500 \$ pour une élection avec scrutin et 5 000.00\$ pour une élection sans scrutin;
- Secrétaire d’élection 75 % de la rémunération du président d’élection;
- Adjoint(e) au président 50% de la rémunération du président d’élection;
- Toute autre personne embauchée pour la tenue de l’élection sera rémunérée selon les tarifs édictés à l’article 580 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Que les dépenses liées à l’élection du 2 novembre 2025 soient affectées au fond réservé au financement des dépenses liées à la tenue d’une élection et que tout excédent de ces dépenses soient affectées au surplus cumulé non affecté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	-	-
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	-	-

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

AUTRES SUJETS

Aucuns autres sujets

Résolution numéro 25-08-89

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points à l’ordre du jour étant épuisés la levée de la séance est votée à 19h07.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	-	-
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	-	-

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

Je soussignée, Sandra Lavoratore, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 du Code Municipal.

Sandra Lavoratore, mairesse

Jean-Charles Filion, directeur général
et greffier-trésorier